

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Représentée par sa présidente, Madame Laurence TANGUILLE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **6 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (6 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 209 426 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

17 JUL. 2014

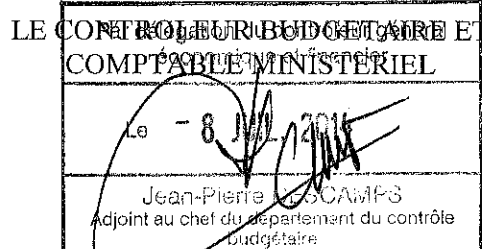
LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE



LE DIRECTEUR DES SPORTS
Le directeur des sports



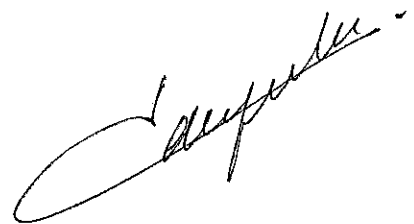
Thierry MOSIMANN



2101 284266

75

LISTE DES ANNEXES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dupont', is written diagonally across the top right of the page.

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Enjeu n° 1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.	143 497 €	98 963 €	98 963 €	44 534 €
Action 1	143 497 €	98 963 €	98 963 €	44 534 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	27 370 €	15 054 €	15 054 €	12 316 €
Structuration fédérale	98 900 €	70 127 €	70 127 €	28 773 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	17 227 €	13 782 €	13 782 €	3 445 €
Enjeu n° 2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.	156 055 €	91 207 €	92 085 €	63 970 €
Action 1	4 485 €	3 140 €	4 037 €	448 €
Structuration fédérale	4 485 €	3 140 €	4 037 €	448 €
Action 4	151 570 €	88 067 €	88 048 €	63 522 €
Formations fédérales	151 570 €	88 067 €	88 048 €	63 522 €
Enjeu n° 4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.	7 590 €	3 264 €	3 264 €	4 326 €
Action 1	7 590 €	3 264 €	3 264 €	4 326 €
Structuration fédérale	7 590 €	3 264 €	3 264 €	4 326 €
Enjeu n° 5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.	12 305 €	9 511 €	8 614 €	3 691 €
Action 1	12 305 €	9 511 €	8 614 €	3 691 €
Structuration fédérale	12 305 €	9 511 €	8 614 €	3 691 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	6 500 €	6 500 €	6 500 €	0 €
Action 1	6 500 €	6 500 €	6 500 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	6 500 €	6 500 €	6 500 €	0 €
TOTAL	325 947 €	209 445 €	209 426 €	116 521 €

€

209 426 €

€
209 426 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

